



## FIS440 – CORRECTION EXERCICE 17

### EXERCICE 17

Vous travaillez en qualité de comptable au sein de la **société anonyme ZARDARIAN**. Cette société a été créée il y a 20 ans avec un capital de 5000 actions à 20 € l'unité, entièrement libérées.

Elle fabrique et commercialise des aliments pour les animaux agricoles. Elle a réalisé en N un chiffre d'affaires HT de 3 650 000 € pour un résultat comptable avant impôt d'un montant de 148 650 €.

Elle emploie 152 salariés. Le montant cumulé des cinq rémunérations les plus élevées s'élève à 250 000 €. Le conseil d'administration est composé de huit membres en fonction pendant tout l'exercice comptable.

Le chef comptable de la société vous confie la responsabilité de terminer les travaux de détermination du résultat fiscal imposable. Vous disposez ci-dessous de divers renseignements sur les charges et produits de l'exercice N.

- Contribution économique territoriale : 4 600 € ; taxe d'apprentissage : 2 240 € et taxes foncières : 6 200 €.
- Location sur la Côte d'Azur d'une résidence (vacances pour les enfants du personnel) : 3 800 €.
- Séjour à la campagne pour le PDG et sa famille : 2 250 €.
- Assurance décès sur la tête du PDG (exigée par la banque) : 980 €.
- Pénalité de majoration pour le paiement tardif de l'impôt sur les sociétés : 350 €.
- Taxe sur les véhicules de tourisme des sociétés : 1 340 €.
- Jetons de présence : 17 980 €

### Cessions d'immobilisations

- Le 01/04/N, cession pour 97 000 € d'une construction (amortissable sur 20 ans) acquise neuve le 01/04/N-5 pour 70 000 € HT (TVA déduite à l'acquisition pour 13 720 €).
- Le 20/04/N, cession pour 1 300 € HT d'une machine-outil (amortissement sur 5 ans en dégressif – coefficient 1,75) acquise le 20 juillet N-2 pour 3 750 € HT.
- Le 01/07/N, cession à un particulier d'un véhicule de tourisme Mazda acquis le 01/10/N-2 pour 25 000 € TTC, amortissable en linéaire sur 5 ans. Prix de cession : 14 000 €.
- Le 15/06/N, vente de 150 actions Rigaud (VMP) au cours de 32,50 €, titres acquis 26 € en N-5.

### Amortissements des véhicules de tourisme

- La société possède les véhicules de tourisme suivants :
  - Citroën acquis 40 000 € TTC en N-1, amortissable en linéaire sur 5 ans ;
  - Peugeot acquis 15 500 € TTC en N-3, amortissable en linéaire sur 5 ans
- Redevances de concession d'un brevet pouvant bénéficier du régime fiscal des plus-values à LT : **5 180 €**

### Travail à faire :

1. Présentez les tableaux d'amortissement de la construction, de la machine-outil et du véhicule de tourisme arrêté à la date de cession des immobilisations.
2. Calculez et qualifiez fiscalement les plus-values ou moins-values dégagées en N en incluant la redevance de concession du brevet.
3. Déterminez le résultat fiscal imposable de la société (au taux normal et aux taux réduit) pour les PME et sur les PVNLT.





# FIS440 – CORRECTION EXERCICE 17

## CORRECTION

1. Présentez les tableaux d'amortissement de la construction, de la machine-outil et du véhicule de tourisme arrêté à la date de cession des immobilisations.

Tableau d'amortissement de la construction (taux linéaire 5%)

EXERCICES	Valeur d'origine	Amortissements	Cumul	VNC (fin)
N-5	70 000	2 625 <sup>(1)</sup>	2 625	67 375
N-4	70 000	3 500 <sup>(2)</sup>	6 125	63 875
N-3	70 000	3 500	9 625	60 375
N-2	70 000	3 500	13 125	56 875
N-1	70 000	3 500	16 625	53 375
N	70 000	875 <sup>(3)</sup>	17 500	52 500

(1)  $70\,000 * 0,05 * 9/12 = 2\,625\text{ €}$

(2)  $70\,000 * 0,05 = 3\,500\text{ €}$

(3)  $70\,000 * 0,05 * 3/12 = 875\text{ €}$

Tableau d'amortissement de la machine-outil (taux dégressif 35%) – 20%\*1,75

EXERCICES	VNC (début)	Amortissements	Cumul	VNC (fin)
N-2	3 750	656,25 <sup>(1)</sup>	656,25	3 093,75
N-1	3 093,75	1 082,81	1 739,06	2 010,94
N	2 010,94	175,96 <sup>(2)</sup>	1 915,02	1 834,98

(1)  $3\,750 * 0,35 * 6/12 = 656,25\text{ €}$

(2)  $2\,010,94 * 35\% * 3/12 = 175,96\text{ €}$

Tableau d'amortissement du véhicule de tourisme (taux linéaire 20%)

EXERCICES	Amortiss. pratiqués	Amortiss. déductibles	Amortiss. excédentaires
N-2	1 250 (25 000/5*3/12)	915*	335
N-1	5 000 (25 000/5)	3 660*	1 340
N	2 500 (25 000/5*1/2)	1 830*	670

\*base 18 300



## FIS440 – CORRECTION EXERCICE 17

2. Calculez et qualifiez fiscalement les plus-values ou moins-values dégagées en N en incluant la redevance de concession du brevet

- Cession de la construction

Il faut reverser la différence entre la TVA antérieurement déduite (la totalité, soit 20/20<sup>ème</sup>) et le nombre d'années ou de fractions d'années entre la date d'achat et la date de cession : de N-5 à N, il y a 6 années ou fraction d'années. A reverser = 20-6 = 14, soit 14/20<sup>ème</sup> à reverser

VVA INITIALEMENT DEDUITE	13 720 €
- nombre de 1/20 à déduire : 13 720*6/20	-4 116 €
= TVA à reverser (13 720*14/20)	9 604 €

Tableau de cession de la construction

Valeur d'origine	70 000 €
+ Reversement de la TVA	9 604 €
= Coût d'acquisition réel	79 604 €
- Cumul des amortissements	- 17 500 €
= VNC	62 104 €
Prix de cession	97 000 €
Plus-value de cession à CT	34 896 €

- Cession de la machine-outil

Valeur d'origine	3 750 €
- Cumul des amortissements	- 1 915,02 €
= VNC	1 834,98 €
Prix de cession	1 300 €
Moins-value de cession à CT	-534,98 €

- Cession du véhicule de tourisme

Valeur d'origine	25 000 €
- Cumul des amortissements déductibles (franchise d'impôt)	- 6 405 €
= Valeur nette fiscale de cession	18 595 €
Prix de cession	14 000 €
Moins-value dégagée	4 595 €
- Cumul des amortissements excédentaires	- 2 345 €
Moins-value définitive à CT	2 250 €



## FIS440 – CORRECTION EXERCICE 17

- Cession des titres Rigaud (VMP)

Prix de cession : 150 actions * 32,5 €	4 875 €
- Prix d'acquisition : 150 actions * 26 €	- 3 900 €
<b>Plus-value de cession à CT</b>	<b>975 €</b>

### Récapitulatif (détermination des plus ou moins-value)

	<u>Plus-value (CT)</u>	<u>Moins-value (LT)</u>
Constructions	34 896	
Machine-outil		534,98
Véhicule de tourisme		2 250
VMP	975	
<b>TOTAUX</b>	<b>35 871</b>	<b>2 784,98</b>

Plus-value nette à long terme dégagée = 5 180 €. La plus-value est à déduire du bénéfice fiscal imposable pour être imposée séparément au taux de 15%.

La plus-value nette à CT dégagée 33 086,02 (35 871 – 2 784,98). Aucun retraitement fiscal n'est à opérer, vu que la plus-value nette à CT est déjà comprise dans le résultat comptable et qu'elle est soumise au taux normal de l'IS.





## FIS440 – CORRECTION EXERCICE 17

3. Déterminez le résultat fiscal imposable de la société (au taux normal et aux taux réduit) pour les PME et sur les PVNLT.

- Diverses taxes (CET, taxe d'apprentissage, taxe foncière)

Ces taxes sont fiscalement déductibles. Aucun retraitement n'est à opérer.

- Location d'une villa sur la Côte d'azur

S'agissant d'une location à caractère social, cette charge est déductible. Aucun retraitement fiscal n'est à opérer.

- Séjour à la campagne pour le PDG et sa famille

Il s'agit d'une dépense à caractère personnel. A réintégrer pour 2 250 €

- Assurance décès sur la tête du PDG

Cette assurance étant exigée par la banque, la charge est déductible. Aucun retraitement fiscal n'est à opérer.

- Majoration pour paiement tardif de l'IS

La pénalité n'est pas déductible. A réintégrer pour 350 €.

- Taxe sur les véhicules de tourisme

Elle est non déductible dans les sociétés soumises à l'IS. A réintégrer pour 1 340 €.

- Jetons de présence

Jetons déductibles = 5% \* nombre d'administrateurs \* moyenne des plus fortes rémunérations.

Nombre d'administrateurs = 8 membres.

Moyenne des plus fortes rémunérations = 250 000/5 = 50 000 €.

Jetons de présence déductibles = 5% \* 8 \* 50 000 = 20 000 €.

Les jetons de présence versés (17 980 €) étant inférieurs à 20 000 €, ils sont entièrement déductibles.

Aucun retraitement fiscal n'est à opérer.

- Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme

VEHICULES	Amortiss. pratiqués	Amortiss. déductibles	Amortiss. excédentaires
MAZDA	2 500	1 830	670
CITROEN	8 000	3 660	4 340
PEUGEOT	3 100	3 660	NEANT
TOTAUX			5 010



## FIS440 – CORRECTION EXERCICE 17

### Tableau de détermination du résultat fiscal au taux normal

Eléments	Réintégrations	Déductions
Résultat comptable avant impôt	148 650	
Dépense à caractère personnel	2 250	
Pénalité fiscale	350	
Taxe sur les véhicules de tourisme	1 340	
Amortissements excédentaires des véhicules de tourisme	5 010	
PV nette à LT (redevance de brevets)		5 180
<b>TOTAL</b>	<b>157 600</b>	<b>5 180</b>

Bénéfice fiscal de l'exercice =  $157\ 600 - 5\ 180 = 152\ 420$  €

Bénéfice soumis au taux réduit de l'IS (régime des PME au taux de 15%) = 42 500 €

Bénéfice soumis au taux normal de l'IS (taux de 25%) =  $152\ 420 - 42\ 500 = 109\ 920$  €

Bénéfice soumis au taux réduit de 15% pour les plus-values nettes à LT = 5 180 €

#### Montant de l'IS à payer

15% de 42 500 + 25% de 109 920 + 15% de 5 180

=  $6\ 375 + 27\ 480 + 777 = 34\ 632$  €